

## Orientations Budgétaires 2022-2024

### ■ Session du 19/10/2021

### ■ Avis présenté par Mme Anne BLANCHE, Rapporteuse générale du Budget, au nom de la Commission « Finances – Prospective »

*Entendues les interventions de M. Jean-Baptiste LALANNE (FCPE), M. Marc de JACQUELOT du BOISROUVRAY (CFTC), M. Jean CESBRON (MEDEF), Mme Danièle PERRET (Mutualité française), Mme Régine BRUNY (FNE), M. Eric GIRARDEAU (U2P), Mme Isabelle THOUMIN (CFDT), M. Benoît ROCH (CPME), Mme Céline MOREAU (JA), Mme Fanny REYRE-MÉNARD (CRMA), M. Yvic KERGROACH (CGT), Mme Marie-Jeanne BAZIN (CCIR).*

*Entendue l'intervention de M. Laurent DEJOIE, Vice-Président du Conseil régional et Président de la Commission « Finances, ressources humaines, commande publique, affaires européennes et relations extérieures ».*

**77 votants. Adopté par 71 pour, 5 abstentions, 1 contre.**



# 1. Préambule

---

Conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, le rapport sur les orientations budgétaires doit présenter :

- Les engagements pluriannuels envisagés,
- La structure et l'évolution des dépenses et des effectifs,
- La structure et la gestion de la dette.

Les différentes commissions du CESER ont procédé à l'analyse et aux commentaires des mesures prévues pour 2022 à 2024 au regard de la documentation mise à disposition par la Région, de la conjoncture et des enjeux touchant à chacune des missions régionales.

Le périmètre des compétences régionales est stable par rapport à celui de 2021.

Il paraît nécessaire de souligner que la Région inscrit cet exercice d'orientations budgétaires **dans un contexte d'incertitude, malgré la reprise économique observée** :

- tant au niveau mondial, le FMI annonçant que l'économie devrait croître de 6% en 2021 et 4,4% en 2022, après avoir chuté de 3,6% en 2020 <sup>1</sup>;
- qu'au niveau européen et national, selon l'INSEE l'économie française progresserait de 6,25% en 2021 (4% en 2022), soit plus fortement que l'économie européenne dont le croissance ne dépasserait pas 4,6%. Le retour à un niveau de croissance d'avant crise est attendu pour 2023 (+2%) ;
- ou qu'au niveau régional, les atouts de l'économie ligérienne, impactée au même titre que la France, ont permis de maintenir le taux de chômage en dessous de celui observé nationalement : 6,7% au 2e trimestre 2021 contre 7,8% en France métropolitaine.

Outre l'incertitude concernant l'évolution des risques sanitaires, **la reprise économique pourrait être freinée par** :

- les tensions sur les matières premières du fait de la pénurie observée pour certaines d'entre elles, ralentissant l'activité et se traduisant par une hausse des prix qui pourrait être source d'inflation,
- les difficultés de recrutement dans de nombreux secteurs.

Le CESER souligne également, comme éléments de contexte, les **plans de relance** décidés à différents niveaux pour faire face aux crises sanitaires, économiques et sociales :

- l'accord européen de 750 milliards d'euros,
- le plan de relance de l'État de 100 milliards d'euros financé à hauteur de 40 milliards d'euros par l'Union européenne,
- le plan de relance régional,
- les plans de relance infrarégionaux.

---

<sup>1</sup> Pour rappel, la croissance pour 2019 avait été de 2,3% et pour 2018 de 3%

On mesure mal, à date, la déclinaison opérationnelle, la coordination ainsi que le calendrier de déploiement de ces plans. Si la Région affiche un taux d'affectation des autorisations relatives au plan de relance de 86% (ce taux variant de 35% pour la jeunesse à 225% pour l'emploi), le taux de mandatement à fin septembre 2021 n'est que de 32% au total (ce taux variant de 10% pour la solidarité à 116% pour l'emploi). Il pourrait être plus élevé au 31 décembre 2021 compte tenu des paiements à intervenir d'ici cette date. S'agissant de mesures de relance, **le CESER s'attend à ce que les versements aux bénéficiaires soient les plus rapides possible.**

Les orientations budgétaires pour 2022-2024 sont l'occasion pour la Région d'affirmer ses priorités pour la mandature qui a démarré en juillet dernier. La Région affiche sa volonté de concentrer ses politiques publiques autour de **trois priorités que sont l'emploi, la jeunesse et l'écologie.**

Enfin, il convient de souligner que les projections financières qui accompagnent le rapport d'orientations budgétaires reposent entre autres hypothèses sur le **dynamisme des recettes fiscales**. Les recettes de TVA, qui représentent 64% des recettes fiscales, sont projetées en hausse de 5,5% en 2022 et de 3% à partir de 2023 pour prendre en compte la reprise économique.

## 2. Synthèse

### 2.1. La trajectoire financière

Le rapport sur les orientations budgétaires 2022-2024 se caractérise par les grands agrégats suivants :

En M€	CA 2019	CA 2020	CA 2021 *	2022	2023	2024
Recettes de fonctionnement	1 475	1 297	1 343	1 425	1 420	1 395
Dépenses de fonctionnement	1 132	1 080	1 134	1 193	1 168	1 122
<b>Epargne brute prévisionnelle</b>	<b>344</b>	<b>217</b>	<b>209</b>	<b>232</b>	<b>252</b>	<b>273</b>
Amortissement de la dette	127	106	113	125	121	124
<b>Epargne nette</b>	<b>216</b>	<b>111</b>	<b>96</b>	<b>107</b>	<b>131</b>	<b>149</b>
Recettes d'investissement	247	265	272	365	329	267
Dépenses d'investissement	589	637	654	757	721	663
<i>dont politiques publiques</i>	<i>455</i>	<i>528</i>	<i>530</i>	<i>530</i>	<i>520</i>	<i>520</i>
<i>dont fonds européens</i>	<i>134</i>	<i>109</i>	<i>124</i>	<i>227</i>	<i>201</i>	<i>143</i>
<b>Emprunt d'équilibre</b>	<b>-126</b>	<b>-261</b>	<b>-286</b>	<b>-285</b>	<b>-261</b>	<b>-247</b>
Capacité de désendettement (en années)	4,8	8,4	9,4	9,2	9,0	8,8

\* prévisions de CA 2021 présentées dans le ROB

La nouvelle trajectoire financière se caractérise par :

- **une épargne brute en croissance** pour les trois prochaines années passant d'une épargne brute attendue de 209 M€ à fin 2021<sup>2</sup> à 273 M€ à fin 2024. Pour rappel, elle était de 217 M€ au CA 2020.
  - Ce rapport d'orientation budgétaire montre un **infléchissement de la trajectoire** en matière d'épargne brute par rapport au ROB 2021-2023 examiné en octobre 2020. Ce dernier faisait état d'une épargne brute de 245 M€ pour 2022 et 286 M€ pour 2023. La baisse observée résulte d'une augmentation des dépenses de fonctionnement envisagées plus rapide que celle des recettes de fonctionnement ;
- **un niveau d'investissement maintenu** à celui de 2021 en 2022, soit 530 M€ et 520 M€ en 2023 et 2024. Pour rappel, il était de 528 M€ au CA 2020. Le montant des investissements est légèrement supérieur à celui présenté dans le ROB 2021-2023 qui affichait 500 M€ en 2022 et 2023 ;
- **une durée de désendettement en légère diminution** à partir de 2022 après avoir atteint un plus haut niveau de 9,4 ans en 2021, pour tendre vers 8,8 ans à horizon 2024. L'amélioration de la capacité de désendettement serait moins rapide que celle affichée dans ROB 2021-2023 qui prévoyait un retour à 8 ans à horizon 2023.

---

<sup>2</sup> Pour rappel, l'épargne brute attendue à fin 2021 (CA 2021 projeté) est meilleure que celle affichée à l'issue de la DM2 2021 (166 M€ - cf. notre avis du même jour), la Région se basant sur une hypothèse de taux d'exécution moyen observé les années précédentes (cf. ci-dessus). La capacité de désendettement s'en trouve donc améliorée d'autant. Il convient de souligner que la variation de 1 point du taux d'exécution a un impact de 13,4 M€ sur l'épargne brute (toutes choses égales par ailleurs).

Le **taux moyen de la dette** présenté dans le rapport d'orientation budgétaire se réduit d'années en années sous l'effet de la baisse des taux pour atteindre 1,22% en 2022 (1,33% en 2021 et 1,44% en 2020). Le CESER attire l'attention sur le fait que le taux moyen prévisionnel de la dette au-delà de 2022 sera nécessairement impacté par l'évolution des taux à venir, qui, s'ils sont encore très bas, présentent une légère tendance à la hausse.

Le CESER a, dans l'avis du même jour sur la DM2, rappelé l'**augmentation de l'endettement** du fait des mesures de relance liées à la crise et considère que l'endettement est un point d'attention dans le cadre de la stratégie financière compte tenu d'une politique soutenue de l'investissement par ailleurs.

## 2.2. Les priorités politiques présentées

Si elles sont riches d'informations, **le CESER considère que ces orientations budgétaires demandent à être précisées et chiffrées**, quand bien même un exercice de trajectoire financière n'est pas un exercice de budget primitif. Dans le rapport d'orientations budgétaires, les actions sont décrites d'un point de vue des politiques publiques régionales autour de trois chapitres :

- Se battre pour l'emploi et pour donner les meilleures chances à notre jeunesse ;
- Promouvoir une écologie positive et préserver l'équilibre de nos territoires ;
- Simplicité, efficacité, proximité : les maîtres-mots de l'action régionale.

Ces actions mériteraient d'être cadencées dans le temps et d'être présentées de façon à mieux comprendre le lien avec chacune des priorités que sont l'emploi, la jeunesse et l'écologie. Le CESER suivra avec attention lors de l'examen des prochains BP, les arbitrages budgétaires et les sommes allouées (tant en engagement d'autorisations que de crédit de paiement) à chacune d'elles.

En effet, le CESER constate que :

- les crédits de paiement d'investissement (CPI) qui sont fixés à 530 M€ pour 2022 puis à 520 M€ en 2023 et 2024, ne sont pas précisés quant à la nature des investissements concernés (cf. pages 15 et 16 du document d'orientations budgétaires). Par conséquent, **le CESER attendra le BP pour porter un avis sur l'adéquation du niveau et du cadencement avec les ambitions et les besoins à venir** des Ligériens, tant en crédits de paiement qu'en autorisations de programme. Le CESER réitère par ailleurs sa demande d'un plan pluriannuel d'investissement ;
- les crédits de paiements de fonctionnement (CPF) sont également présentés de manière globale dans ces orientations budgétaires (cf. pages 13 à 15 du rapport d'orientation budgétaire). Les crédits de paiement affichés pour chacune des trois années concernées sont déterminés de façon à assurer un équilibre financier conforme à la trajectoire financière que la Région entend mettre en œuvre.
- **Le CESER regrette que la Région n'ait pas enrichi le Rapport sur les orientations budgétaires d'un volet évaluatif.** Aucune mesure des effets des dépenses réalisées

antérieurement tant en aides économiques qu'en investissements n'est envisagée. Le CESER encourage la Région à réaliser cette évaluation afin de mieux apprécier le bien-fondé et l'efficacité des politiques poursuivies, y compris dans le cadre du plan de relance, pour éventuellement les infléchir si nécessaire en cours de mandat. C'est notamment le cas sur l'eau avec, au regard des enjeux, la nécessité d'une amélioration de la qualité de nos cours d'eau vers le bon état écologique.

## 2.3. Principales observations du CESER sur les orientations politiques

### Schémas régionaux

L'année 2022 sera marquée par l'adoption des nouvelles stratégies (SRDEII, SRESS) qui permettront d'enrichir les axes d'intervention et orienteront de fait les moyens régionaux déployés auprès du monde économique. La finalisation de ces stratégies pour le mois de mars 2022 paraît un calendrier très ambitieux au regard de leur importance pour les prochaines années. Leur élaboration nécessite la participation de toutes les parties prenantes, dont le CESER qui prendra toute sa part. Pour ce faire, il invite la Région à le saisir le plus en amont possible afin d'émettre des propositions et un avis.

### Fonds européens

Les orientations budgétaires sont fortement influencées par l'évolution des recettes liées aux fonds européens. Concernant les fonds européens de la période 2014-2020, les paiements doivent être réalisés avant le 31 décembre 2023 et programmés avant fin 2021. Dans ce contexte, le CESER alerte sur la nécessité d'accélérer le processus de programmation pour assurer la consommation de la totalité de l'enveloppe allouée et éviter un dégageant d'office d'une partie des sommes. Le CESER insiste parallèlement sur l'importance d'assurer un bon démarrage de la programmation 2021-2027.

### Jeunesse

Le rapport d'orientations budgétaires affirme la volonté régionale « *d'embrasser l'ensemble des composantes de la vie des jeunes pour déployer une politique transverse de la jeunesse qui accompagne les jeunes à chaque étape de leurs parcours, depuis la formation initiale jusqu'à l'insertion socio-professionnelle, en passant par l'accès à la culture, au sport et à la santé* » (ROB, p. 29). Cette vision transversale, inscrite comme priorité, entend concerner l'ensemble des jeunes Ligériens dans un contexte de fort impact sur leur santé physique et mentale et où nombre d'entre eux subissent de nouvelles formes de pauvretés, de mises en échec et précarités sociales. Cette orientation est accompagnée de la nomination d'un élu délégué à la Jeunesse. Le CESER considère que, dans le contexte, la Région doit pleinement assumer sa fonction de chef de file des politiques publiques de Jeunesse sur le territoire (loi n°2017-86 du 27 janvier 2017). Pour sa part le CESER entend structurer sa réflexion et ses contributions auprès des élus sur ce même modèle transversal pour éviter les approches segmentées sur cette compétence partagée.

## **Emploi et formation**

Le CESER se félicite de l'intention de la Région de renforcer ses actions en faveur de la levée des freins périphériques à l'emploi et la formation. Il apprécie l'intention de la Région de mettre en place un dispositif dédié pour financer le coût des examens d'entrée vers les études supérieures des « lycéens modestes ». Concernant les lycées, il manifeste son étonnement sur la juxtaposition des ordinateurs et des manuels scolaires sans articulation.

## **Territoires et environnement**

Le CESER est attaché à l'importance du lien EPCI-Région dans la déclinaison des politiques publiques. Il sera de ce point de vue vigilant à la déclinaison opérationnelle du SRADDET, dans les politiques publiques et fonds d'intervention de la Région. Il veillera en 2022 à l'intégration des objectifs relatifs à la neutralité carbone, à la lutte contre l'artificialisation des sols et à la qualité de l'eau dans le schéma régional pour le développement économique, l'innovation et l'internationalisation, le Schéma régional du tourisme et la stratégie régionale de l'Économie sociale et solidaire.

## **Transports**

Le CESER salue l'intention de la Région d'augmenter l'offre de TER de 11 % entre 2020 et 2023, tout en diminuant sa contribution financière, et suivra avec attention la réalisation de ce projet, alors que la pandémie aura probablement des conséquences durables en matière de recettes.

Le CESER souligne la volonté affichée de partir de la vision de l'utilisateur pour définir la future ergonomie du site ALEOP qui doit être refondu.

## **Transition énergétique**

Le CESER suivra avec attention l'avenir de la centrale de Cordemais et de son territoire, ainsi que l'utilisation qui sera faite des fonds européens qui ont été attribués sur ce sujet.

# **3. La Région propose une stratégie pluriannuelle globale**

---

## **3.1. Les trois axes d'actions de la stratégie régionale**

Le Conseil régional propose de concentrer ses politiques publiques autour de trois priorités que sont l'emploi, la jeunesse et l'écologie.

## **3.2. La trajectoire financière 2022-2024**

Selon le rapport d'orientations budgétaires, la trajectoire financière pour la période 2022-2024, se caractérise par :

- **Des recettes régionales impactées pas l'évolution anticipée de la consommation** se traduisant par :
  - **une hausse attendue des recettes de TVA** (64% des recettes fiscales) en 2022 de 5,5% en lien avec la reprise économique, portant la recette estimée à 750 M€, hypothèse alignée sur celle du gouvernement dans le projet de loi de finances, et ramenée à 3% à partir de 2023 ;
  - **une érosion de la consommation de carburants** en lien avec les objectifs de la loi énergie-climat se traduisant par une baisse des recettes de TICPE (17% des recettes fiscales) à partir de 2023 ;
  - **une augmentation de 1% de la taxe sur les cartes grises** (12% des recettes fiscales), malgré l'exonération de la taxe sur les certificats d'immatriculation au bénéfice des véhicules dont la source d'énergie comprend l'électricité, l'hydrogène, le gaz naturel, le gaz de pétrole liquéfié ou le superéthanol E85, conformément aux dispositions de l'article 1012 bis III alinéa 8 du Code général des impôts.
- Par ailleurs, **les recettes de politiques publiques sont attendues en baisse à partir de 2023**, en lien notamment avec :
  - **la mise en œuvre du PIC** (Plan d'Investissement dans les Compétences) devrait atteindre un point haut d'exécution en 2022 avec une recette estimée de 73,5 M€, et une phase descendante à partir de 2023 ;
  - **des recettes liées aux fonds européens** en forte hausse en 2022 se réduisant ensuite, avec la fin de la programmation 2014-2020 et du plan de relance REACT EU ;
  - **Des dépenses de fonctionnement** en hausse en 2022 (elles passent de 1 134 M€ projetés à fin 2021 à 1 193 M€ en 2022), soit une hausse de 5,2% à périmètre courant. Selon la trajectoire présentée, elles baisseraient en 2023 de 2% et en 2024 de 4% toujours à périmètre courant. Retraitées des dépenses liées au PIC et aux fonds européens (cf. ci-dessus), la progression des dépenses de fonctionnement pour 2022 serait ramenée à 2,3%, puis 0,2% en 2023 et 1,1% en 2024.
- **Une capacité d'autofinancement en accroissement** sur toute la période jusqu'en 2024, avec un niveau d'épargne brute de 210 M€ en 2021 (par rapport à 155 M€ affiché au BP 2021), qui passe à 273 M€ à horizon 2024 ;
- **Une épargne nette qui suit la même tendance** un peu plus accentuée, avec un niveau projeté à 124 M€ à fin 2024 (par rapport à 113 M€ affichée au CA prévisionnel 2021), après un remboursement de la dette qui progresse aussi sur toute la période passant de 113 M€ en 2021 à 124 M€ en 2024 ;
- **Une enveloppe d'investissement stable sur toute la période** (enveloppe de 530 M€ projetée à fin 2021 par rapport à 601 M€ affichée au BP 2021), maintenue à l'identique en 2022 et ramenée à 520 M€ à partir de 2023 ;



- **Une augmentation prévue du stock de dettes** de 155 M€ en 2021 (stock de dette porté à 1 971 M€) et une augmentation qui serait de 579 M€ sur la période (stock de dette porté à 2 395 M€ à fin 2024) ;
  - La Région anticipe un pic de sa capacité de désendettement de 9,4 ans à fin 2021 ramenée à 8,8 ans à fin 2024 ;
- **Un niveau de restes à payer en augmentation**, projeté à 1 861,4 à fin 2021 :

en M€	2018	2019	2020	2021
Reste à payer	1 867,9	1 824,3	1 810,1	1 861,4

Investissements en M€	RAP 31/12/2020	AP hors dépenses imprévues	CPI hors remboursement de la dette et fonds Résilience	RAP 31/12/2021
Finances, ressources humaines, commande publique, affaires européennes et relations extérieures	215,79	73,74	48,44	<b>241,09</b>
Entreprise, développement international, numérique, croissance verte, tourisme, innovation, enseignement supérieur et recherche	260,99	138,49	96,73	<b>302,75</b>
Jeunesse, emploi, formatio, lycée et orientation	498,42	240,71	188,15	<b>550,97</b>
Infrastructures, transports et mobilités durables	386,04	105,00	135,96	<b>355,09</b>
Territoires, ruralité, environnement, transition écologique et énergétique, eau, logement, infrastructures numériques, sécurité et	314,57	59,88	94,02	<b>280,42</b>
Agriculture, agro-alimentaire, alimentation, orêt, pêche et mer	81,69	43,30	30,14	<b>94,85</b>
Culture, sport, vie associative, bénévolat, solidarités, civisme et égalité hommes femmes	52,60	16,38	32,71	<b>36,27</b>
<b>Total</b>	<b>1 810,09</b>	<b>677,49</b>	<b>626,15</b>	<b>1 861,43</b>

### 3.3. La stratégie en matière d'emprunt

Le stock de dette projeté à fin 2022 est de 2 131 M€, en progression de 160 M€ par rapport à celui à fin 2021. La capacité de désendettement serait de 9,4 ans à fin 2021 et 8,8 ans à fin 2024.

Le profil de la dette régionale à fin 2022 est à 88 % à taux fixe, cette proportion ayant tendance à augmenter (83% à fin 2020, 81 % à fin 2019)

La dette projetée à fin 2022 sera composée à hauteur de 63 % d'obligations (51% d'obligations classiques et 12 % d'obligations responsables), 14% d'emprunts auprès de la Banque Européenne d'Investissement (BEI), 9 % d'emprunts auprès de la Caisse des Dépôts et Consignation (CDC), 10% auprès de banques commerciales, 4% d'emprunts auprès de l'Agence France Locale (AFL).

La Région poursuit sa stratégie visant à limiter l'endettement bancaire et à privilégier les emprunts obligataires. Elle a réalisé deux émissions obligataires à taux zéro sur des durées de 7 ans fin 2020 et début 2021. Le profil obligataire de la dette conduit à accroître le montant des remboursements in fine, ce qui amène la Région à une grande vigilance pour lisser le volume de ses échéances, vigilance partagée par le CESER.

Le montant des intérêts est relativement stable en proportion des dépenses de fonctionnement. Il représente au plus 3% des dépenses en 2024 (2,6% en 2020 et 2,5% estimé à fin 2021). Le taux moyen de la dette se réduit d'années en années sous l'effet de la

baisse des taux pour atteindre 1,22% en 2022 (1,33% en 2021 et 1,44% en 2020). La durée résiduelle moyenne de la dette s'établirait à 11,10 ans à fin 2022.

Le taux moyen prévisionnel de la dette au-delà de 2022 sera nécessairement impacté par l'évolution des taux, qui, s'ils sont encore très bas, présentent une légère tendance à la hausse.

### 3.4. Les priorités régionales

Les politiques régionales, présentées sous un chapeau commun intitulé "Investir pour l'emploi, la jeunesse et l'écologie », sont articulées autour de trois items que sont :

- Se battre pour l'emploi et pour donner les meilleures chances à notre jeunesse ;
- Promouvoir une écologie positive et préserver l'équilibre de nos territoires ;
- Simplicité, efficacité, proximité : les maîtres-mots de l'action régionale.

Elles ont fait l'objet d'un examen par les commissions du CESER résumé en partie 4 du présent avis. Ce rapport d'orientations budgétaires liste les politiques publiques que la Région entend mettre en œuvre sur la période 2022-2024 sans toutefois les hiérarchiser. **Le CESER attend de ce fait la présentation du budget primitif pour analyser en profondeur les priorités à court terme.**

Le CESER regrette que la Région n'ait pas enrichi le Rapport sur les orientations budgétaires de la mesure des effets des dépenses réalisées antérieurement tant en aides économiques qu'en investissements. Le CESER encourage la Région à réaliser cette évaluation afin de mieux apprécier le bien-fondé et l'efficacité des politiques poursuivies, pour éventuellement les infléchir si nécessaire en cours de mandat.

## 4. Observations sur les politiques publiques

---

### 4.1. Commission n°1 « Finances et Prospective »

#### *Fonds européens*

Le CESER attire l'attention sur l'importance des fonds européens dans les recettes de la Région. Pour la période de programmation 2021-2027, les enveloppes seront les suivantes :

- Pour le FEDER, 301,2 M€ pour soutenir la recherche et l'innovation, la numérisation, les petites et moyennes entreprises (PME), la transition énergétique, la mobilité durable urbaine, l'environnement, le développement territorial... ;
- Pour le FSE+, 64,53 millions d'euros pour soutenir la création d'entreprise par les demandeurs d'emploi, l'orientation tout au long de la vie et la lutte contre le décrochage scolaire, la formation notamment des demandeurs d'emploi et la santé ;
- Pour le FTJ, 48 millions d'euros pour compenser les impacts de la transition vers la neutralité carbone du territoire du pacte de Cordemais ;
- Pour le FEAMPA, 17,4 millions d'euros en faveur de la transformation de la pêche et du développement de l'aquaculture.

Le CESER constate que le rapport d'orientations budgétaires ne fait pas état du FEADER qui doit démarrer en 2023, le montant de ce dernier n'étant pas connu à date.

**La Région devra être active pour garantir un bon démarrage de la programmation 2021-2027 des fonds européens**, en optimisant leur fléchage et en assurant une communication efficace auprès des acteurs du territoire.

### *Schéma directeur numérique*

Le Rapport d'orientations budgétaires souligne les dépenses opérées tant en fonctionnement qu'en investissement dans le cadre de son schéma directeur numérique 2017-2021 (35,1 M€) et l'importance primordiale de consolider l'architecture et la cohérence d'ensemble des systèmes d'information régionaux. **Le CESER note toutefois que le rapport d'orientations budgétaires n'affiche pas à ce stade le futur schéma et le financement associé.**

### *Accompagnement des entreprises et outils financiers*

Dans son avis sur le rapport d'orientations budgétaires du 13 octobre 2020, le CESER avait rappelé les propositions formulées par lui dans le cadre de la réponse à la saisine de la Région sur le plan de relance quant à l'accompagnement en fonds propres des entreprises. **Le CESER apprécie le fait que la Région sera particulièrement attentive en 2022 à l'accélération des investissements de refinancement des entreprises** avec des outils de long terme et de fonds propres grâce à Pays de la Loire Redéploiement et Pays de la Loire Croissance 2 ou le fonds d'Aide pour le Soutien au Tourisme (FAST). La Région entend par ailleurs, poursuivre son effort de simplification et de lisibilité dans ses relations avec les entreprises et développer plus fortement l'accompagnement des TPE et PME en proximité.

## **4.2. Santé – Social (C2)**

Le Conseil régional affirme trois priorités pour le mandat : emploi, jeunesse, écologie. Pour les populations, les impacts sociaux et sanitaires de ces priorités sont fondamentaux.

### *Politique de la jeunesse*

Compte tenu des impacts de la crise sanitaire sur les jeunes, identifiés dans des travaux en cours<sup>3</sup> et dans la suite de son étude « Promotion et prévention santé-sociale », le CESER sera particulièrement attentif à une prise en compte globale de ce public et au déploiement des différentes mesures votées par la Région.

### *Politique de prévention*

Le CESER souhaite une évaluation du "e.pass santé", insuffisamment mobilisé à ce jour. Les professionnels de santé expriment aussi la lourdeur du dispositif.

---

<sup>3</sup> Voir notamment : <https://www.vie-publique.fr/rapport/278002-les-effets-de-la-crise-du-covid-19-sur-enfants-et-jeunesse>

### ***Offre de soins***

Le CESER souhaite que le plan régional d'accès à la santé (**PRAS**), qui arrive actuellement à terme puisse être évalué, avant qu'un nouveau plan ne soit défini.

S'il salue les mesures annoncées pour favoriser l'accès aux soins sur l'ensemble du territoire, le CESER souligne aussi **l'importance pour la Région de s'impliquer dans toutes les instances de gouvernance**, pour contribuer, dans un esprit collectif, à la réussite des politiques de santé. L'étude « Les plans de santé en région Pays de la Loire », conduite actuellement par le CESER, pourra nourrir ces réflexions.

### ***Politique de lutte contre la précarité***

Le CESER sera attentif au déploiement du nouveau fonds "lutte contre la grande précarité".

### ***Politique du handicap***

Le CESER attend la feuille de route "handicap" annoncée par la présidente du Conseil régional et annonce qu'il est prêt à contribuer à son élaboration.

### ***Politique en faveur de l'égalité Femmes-Hommes***

Avec la désignation d'une élue référente sur ce sujet, au cœur de nombreuses inégalités, le CESER attend la définition d'une politique globale, au-delà du soutien aux quelques mesures annoncées. Il rendra son avis sur le rapport « Égalité femme homme » en décembre.

## **4.3. Économie - Emploi - Recherche - Innovation (C3)**

### ***Révision des schémas et stratégies***

Portées en début de mandature, ces orientations budgétaires 2022 dessinent les priorités du nouveau mandat. Le CESER relève que sur le périmètre de la commission CESER n°3 ces orientations demeurent encore relativement générales compte tenu que l'année 2022 sera marquée par l'adoption des nouveaux schémas : notamment la stratégie régionale de développement économique, d'innovation et d'internationalisation (SRDEII) et la stratégie régionale de l'économie sociale et solidaire (SRESS). Ces nouveaux schémas et stratégies, qui permettront d'enrichir les axes d'intervention, orienteront de fait les moyens budgétaires régionaux déployés auprès du monde économique.

Ces schémas porteront l'ambition régionale à l'égard des secteurs concernés pour les prochaines années, ce qui leur donne une importance stratégique toute particulière.

**La finalisation de ces stratégies et schémas pour le mois de mars 2022 paraît un calendrier très ambitieux au regard de leur importance** pour les prochaines années. Leur élaboration nécessite la participation de toutes les parties prenantes, dont le CESER qui prendra toute sa part. Pour ce faire, il invite la Région à le saisir le plus en amont possible afin d'émettre des propositions et un avis. Il insiste dès à présent sur la nécessité que ces schémas répondent aux mutations en cours et à venir, notamment :

- Montée en puissance des nouvelles technologies dans tous les secteurs d'activité (robotisation/automatisation, intelligence artificielle...);
- Relocalisation industrielle avec l'accompagnement à la revalorisation de certains métiers manuels et techniques ;
- Transition écologique.

### ***Priorités régionales sur le développement économique***

S'agissant des ambitions d'ores et déjà portées par la Région sur le plan du développement économique, la nouvelle mandature s'articulera autour des 10 priorités suivantes :

- Une ambition réaffirmée pour l'industrie, à travers le soutien à la modernisation de des outils de production ;
- Le portage d'opérations de refinancement des entreprises, via notamment les dispositifs « Pays de la Loire Redéploiement », « Pays de la Loire Participation » et « Pays de la Loire Relance » ;
- L'amplification des mesures de collaboration entre public et privé sur le plan de la recherche et développement ;
- La poursuite de la montée en gamme du réseau des techno campus, sur les enjeux de cyber sécurité, d'intelligence artificielle...
- L'accompagnement à la numérisation / digitalisation des acteurs économiques et notamment du commerce ;
- L'ambition de retrouver le niveau d'exportations d'avant crise sanitaire liée au COVID ;
- La poursuite de la transition environnementale de l'économie, en lien notamment avec le Grand Port Maritime ;
- L'accent sur l'économie sociale et solidaire, via le soutien aux réseaux.
- Un soutien renouvelé à l'économie locale, et notamment touristique via « Pays de la Loire Investissement Touristique » et les fonds d'intervention en capital ;
- Le soutien à l'enseignement supérieur et à la recherche à travers le déploiement des ambitions portées dans le cadre du SRESRI.

Le CESER sera attentif au déploiement de ces priorités tout au long de la mandature.

### ***Mesures pour soutenir les recrutements sur les emplois non pourvus***

Dans le cadre de ces orientations budgétaires, la Région souligne vouloir mettre l'accent sur les emplois non pourvus qui affaiblissent la relance de l'économie en précisant que l'action régionale s'accompagnera de mesures fortes pour soutenir les employeurs dans leurs recrutements.

A ce sujet et en réponse à une saisine régionale sur l'emploi / les métiers en tension, le CESER a formulé de nombreuses propositions opérationnelles à court, moyen et long terme. Il invite la Région à s'en saisir, au-delà des premières mesures esquissées dans le cadre du rapport « Mobilisation pour l'emploi » (Cf. avis relatif au rapport).

## ***Gestion des fonds européens***

Enfin, les orientations budgétaires sont fortement influencées par l'évolution des recettes liées aux fonds européens, dont la Région assure l'autorité de gestion. Cette évolution s'inscrit dans le cadre de la clôture de la programmation 2014-2020 et du lancement de la programmation européenne 2021-2027.

Il ressort du comité régional de suivi des fonds européens que sur le volet FEDER du PO régional 2014-2020, les montants programmés au 1er octobre 2021 représentent 257,22 M€ soit 86 % de l'enveloppe globale. 43 M€ restent donc à programmer. La date limite de programmation des dossiers FEDER-FSE au titre du programme 2014-2020, étant fixée au 31/12/2021 (les réalisations pouvant intervenir jusqu'au 31/12/2023), **le CESER alerte sur la nécessité d'accélérer le processus de programmation** pour assurer la consommation de la totalité de l'enveloppe allouée et éviter un dégagement d'office d'une partie des sommes.

À ce sujet, le CESER regrette que le rapport d'orientation budgétaire ne mentionne pas l'**état d'avancement de la programmation et de la consommation des crédits européens**. Il y est en effet simplement précisé que les recettes liées aux fonds européens devraient connaître une forte augmentation en 2022 puis un ralentissement, à compter de 2023 et une baisse en 2024.

S'agissant de la **gestion du FEADER**, la nouvelle programmation sera marquée par de nouvelles lignes de partage entre la Région et l'Etat. En tant qu'autorité de gestion déléguée, la Région se voit ainsi confier de nouvelles thématiques d'intervention (dont les aides aux entreprises agro-alimentaires, transformation à la ferme, formation, mesures relatives à la forêt...), jusqu'alors assurées par l'Etat au sein des directions départementales des territoires (DDT).

Dans ce contexte, **le CESER appelle à porter une attention particulière à l'enjeu de transmission des compétences** entre les services de l'Etat et les services régionaux, en étant vigilant au devenir des agents des DDT dont les missions basculent à la Région. Ces transferts de compétences et d'agents doivent s'opérer dans un climat de confiance et dans le respect des missions, des compétences et des agents concernés.

## **4.4. Commission n° 4 "Infrastructures - Déplacements - Télécommunications - Énergies"**

### ***Offre TER***

La Région rappelle son projet, annoncé dans le protocole d'accord signé en 2020 avec la SNCF, d'augmenter l'offre TER de 11 % entre 2020 et 2023, tout en diminuant sa contribution financière. **Le CESER salue cette intention**, et suivra avec attention la réalisation de ce projet, alors que la pandémie due à la covid 19, et ses suites, notamment le développement du télétravail, auront probablement des conséquences durables en matière de recettes.

### ***Site Internet Aléop***

Par ailleurs, la Région annonce travailler à la refonte du site internet Aléop, en lien avec une réflexion sur les réseaux sociaux. Elle souhaite un outil accessible et intuitif. Il s'agit d'une première étape, le but étant d'aboutir en 2024 à un outil intégrant les opérateurs de

transport public infrarégionaux, ainsi que les offres de mobilités alternatives (covoiturage, autopartage...).

**Le CESER souligne la volonté affichée de partir de la vision de l'utilisateur** pour définir l'ergonomie du site. Dans son rapport sur l'illectronisme présenté à cette même session d'octobre 2021, il émet un certain nombre de propositions pour faciliter l'accès de tous aux services numériques, notamment l'intégration de contenus FALC (facile à lire et à comprendre).

### ***Transports routiers interurbains***

En ce qui concerne le transport routier interurbain, la Région prévoit le **développement du transport à la demande (TAD)**. Le CESER approuve le développement du TAD en complément des lignes régulières, pour une desserte de l'ensemble du territoire régional, tout en souhaitant voir étudier la possibilité de mise en place d'une offre le week-end, et une ouverture du service de TAD aux personnes à mobilité réduite.

### ***Transports scolaires et interurbains***

Par ailleurs, suite à la prise de la compétence des agglomérations (y compris les moins denses) sur les transports scolaires et interurbains, il existe désormais des habillages de véhicules différents selon les autorités organisatrices. Cela conduit parfois à ce que les conducteurs de cars doivent ramener leur véhicule au dépôt pour changer de véhicule en cours de service, et donc à une perte de temps, à un coût supplémentaire pour le prestataire, et in fine à un coût supplémentaire pour le contribuable, ainsi qu'à des conséquences sur l'environnement. Dans un contexte de tension sur le métier de conducteur, le CESER encourage la Région et les collectivités concernées à négocier pour éviter ces difficultés.

### ***Harmonisation tarifaire***

La Région poursuit sa réflexion pour une harmonisation tarifaire des lignes routières interurbaines, intégrant les lignes routières TER « historiques » (par exemple Nantes-Noirmoutier).

Dans sa contribution de 2019, sur le schéma régional des mobilités, **le CESER a proposé que la Région mette en place une tarification plate (unitaire) très accessible** sur l'ensemble de la Région pour les voyageurs occasionnels, tout en adoptant un tarif spécifique pour les trajets supérieurs à un certain seuil (50 km par exemple). Pour les abonnés, il a préconisé une tarification kilométrique avec une forte dégressivité.

### ***Ligne TGV Massy Valenton***

**Le CESER se félicite de la livraison prochaine de la partie Est de la section TGV Massy-Valenton**, permettant le contournement sud de Paris. Il souhaite que le montage financier pour la partie ouest soit réalisé très rapidement. Cette infrastructure est indispensable pour favoriser la liaison de notre région avec les aéroports franciliens, ainsi que vers l'est et le nord de la France et de l'Europe.

### **Centrale de Cordemais**

Le CESER suivra avec attention de l'avenir de la centrale de Cordemais et de son territoire, après les annonces de l'abandon du projet Ecocombust. Il note l'attribution de crédits européens (fonds pour une transition juste) pour compenser les impacts de la transition vers la neutralité carbone du territoire du pacte de Cordemais.

### **Hydrogène**

Le CESER souligne également la volonté de la Région de travailler sur l'ensemble de la chaîne hydrogène, tant en matière de fabrication d'hydrogène vert issu des énergies renouvelables, qu'en matière d'usage. Le transport d'hydrogène étant coûteux, l'utilisation à proximité du lieu de fabrication est en effet à privilégier.

### **Mise en accessibilité du réseau Aléop**

Enfin, la Région annonce la poursuite de la mise en accessibilité du réseau Aléop pour les personnes à mobilité réduite. Le CESER souligne les efforts effectués en la matière, tout en regrettant qu'un délai ne soit pas fixé pour une accessibilité totale du réseau.

## **4.5. Commission n° 5 "Aménagement des territoires - Cadre de vie"**

Le CESER se félicite de l'importance donnée aux territoires, dans cette nouvelle mandature, en confiant la présidence de la Commission dédiée au 1er vice-Président de la Région. Il soutient également la nomination d'un Vice-Président "transversal" sur les questions écologiques. Cette organisation engage la responsabilité du Conseil régional dans sa capacité à porter l'environnement dans toutes les politiques régionales, et plus largement auprès des acteurs du territoire, sachant que l'Etat signe également des contrats de relance et de transition énergétique avec les territoires.

### **Aménagement des territoires**

La Région va engager en 2022 une nouvelle génération de contrats de territoire.

La Région affirme l'**importance du lien EPCI-Région** qui doit être au cœur du développement des politiques publiques de la Région et pour certaines d'entre elles un relais essentiel pour ses propres politiques (mobilité, formation développement économique, environnement...)

Le sujet de la contractualisation pourrait évoluer en considérant que tous les territoires n'ont pas les mêmes besoins ni la même ambition. Le modèle du contrat identique pour tous les territoires pourrait davantage prendre appui sur du sur-mesure. Il peut être envisagé par exemple qu'un soutien en matière d'ingénierie ne s'impose pas de la même manière selon qu'on s'adresse à une communauté de communes ayant peu de moyens ou à une agglomération dont les ressources en expertise existent déjà.

Le CESER considère cette démarche intéressante comme il l'avait déjà préconisé dans son rapport bilan territoire Région 2016-2020. Il avait notamment insisté sur le **rôle essentiel de cette ingénierie de projets** qui joue un rôle nouveau et innovant dans l'animation



territoriale, la structuration du projet de territoire, l'articulation des aides au sein des EPCI et avec les communes.

**Le CESER se féliciterait de cette approche différenciée** qui pourrait tenir compte de la particularité des territoires tout en réaffirmant cependant la nécessité d'un cadre global garantissant à la fois une forme de cohérence à l'échelle du territoire régional et une égalité territoriale, le SRADDET pouvant être un schéma structurant de ce point de vue.

La **notion d'éco-conditionnalité** est importante et permet d'impulser auprès des EPCI des politiques plus volontaristes notamment autour de la transition énergétique et des questions liées à l'environnement. A ce titre, nous insistons sur deux exemples : le lycée d'Aizenay en Vendée ou la Région s'est inscrite dans une trajectoire bas carbone grâce à l'utilisation de matériaux biosourcés en circuit court, avec la volonté d'atteindre un niveau de performance énergétique E3C1 et celui lié à notre étude en cours sur l'arbre et la haie où nous envisageons de souligner le rôle des EPCI dans la gestion des arbres et des haies bocagères et la structuration de ces filières.

Par ailleurs, nous réaffirmons **l'importance des conseils de développement** dans l'élaboration des projets de territoire et leur validation. Nous réaffirmons également la nécessité que leur soit apporté une aide financière au travers de l'enveloppe globale attribuée au territoire.

### ***Pacte de sécurité***

Le CESER prend acte de la poursuite du pacte régional de sécurité dans le ROB, qui fait toujours débat.

### ***L'eau***

La qualité de l'eau en Pays de la Loire est dégradée, avec une disparité selon les départements. C'est un **sujet de préoccupation majeure**, avec seulement 11 % de nos cours d'eau en bon état écologique. La majorité régionale a affirmé mi-2017 son engagement pour mener une action volontariste dans ce domaine. Elle a renforcé encore cet engagement avec la prise de compétence « animation et concertation dans le domaine de la gestion et de la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques », qui lui a été attribuée fin 2020.

Le plan d'actions en faveur de la reconquête de la qualité de l'eau avec l'État, adopté en décembre 2019, est désormais entré dans sa phase opérationnelle avec, en 2022, la poursuite du déploiement de contrats territoriaux uniques pour l'eau, outil unique de contractualisation de la reconquête de la qualité de l'eau entre les territoires, la Région, l'Agence de l'eau et les Départements.

Par ailleurs, l'année 2022 va également permettre d'avancer sur la qualité de l'eau dans les captages prioritaires, sur la mise en œuvre d'un observatoire de l'eau et la poursuite de l'engagement dans le Contrat Loire. La Région sera également très impliquée dans la préparation d'un nouveau plan Loire et de son cofinancement par un nouveau programme FEDER interrégional.

Enfin, le programme LIFE intégré sur l'eau (REVERS'EAU), élaboré avec de nombreux partenaires, va permettre de mener à bien 32 actions dont un certain nombre d'opérations pilotes destinées à restaurer la qualité de l'eau jusqu'à fin 2027.

Le CESER interroge dans ce cadre la répartition des 53 % de financements complémentaires entre les différents partenaires en particulier l'abondement de la Région. Il réitère par ailleurs ses remarques sur la **nécessité d'actions allant dans le sens de la prévention sur la qualité de l'eau (en plus de la restauration) et de la sobriété**. Il se félicite ainsi de l'action « lutte contre les déchets plastique en mer ».

### ***Biodiversité***

En tant que chef de file, la Région est dotée depuis 2018 d'une stratégie régionale de biodiversité. En 2022, l'enjeu sera la poursuite du déploiement du dispositif « territoires engagés pour la nature » et le déploiement de « entreprises engagées pour la nature ». L'idée est de faire de la biodiversité un enjeu positif à travers plusieurs de ses aspects : tourisme lié à notre patrimoine naturel, agriculture, emplois créés pour la restauration de la biodiversité, innovation liée au végétal...

Par ailleurs, la Région Pays de la Loire qui a réalisé une restitution de l'étude sur les impacts du changement climatique en Pays de la Loire en 2020, va poursuivre son implication et son partage avec les acteurs régionaux des résultats de l'étude.

Sur les questions climatiques, le CESER se félicite de la poursuite des travaux animés par le GIEC des Pays de la Loire. Son rapport, prévu en mars 2022, devra orienter l'ensemble des actions menées sur le territoire. En ce sens, le CESER soutient l'organisation d'une COP régionale en 2022, telle qu'annoncée par la Présidente de Région le 6 octobre 2020.

### ***Filière bois forêt***

La Région déclinera sa feuille de route stratégique au travers du plan régional lié au soutien de la filière forêt bois pour valoriser les atouts de la filière régionale et renforcer sa dynamique aux services des entreprises et des territoires

Le CESER constate que la Région va au-delà de la seule opération une naissance un arbre et s'en félicite. Il sera vigilant cependant à ce que cette question ne soit pas traitée sous le seul angle du développement économique mais **prenne en compte l'aspect environnemental en lien avec l'aménagement du territoire**. C'est le sens de l'étude qu'il mène actuellement « L'arbre et la haie ».

### ***Déchets - économie circulaire,***

La Région a élaboré un plan régional de prévention et de gestion des déchets, contenant un plan d'actions en faveur de l'économie circulaire., l'appel à projet annuel avec l'ADEME et l'état sera renouvelé

En 2022, la Région mettra par ailleurs en place le livret d'épargne populaire conformément à l'engagement pris en 2021. **Le CESER souhaite que le budget 2022 soit à la hauteur des efforts consentis en 2021 et prend acte de la mise en place du livret d'épargne populaire.**

### ***Rapport Développement durable***

Le CESER souligne le caractère concis et pédagogique du document. Sa présentation lors du débat d'orientations budgétaires n'est pas neutre. Elle engage la Région à positionner le développement durable comme le fil conducteur de l'ensemble des politiques publiques.

C'est aussi l'occasion d'engager un dialogue avec l'ensemble des acteurs régionaux sur les enjeux du développement durable, et sur les moyens à mobiliser sur le territoire pour y répondre. Dès lors - si le rapport 2020 rend visible l'état des politiques mises en œuvre sur le développement durable - il doit aussi constituer un outil de pilotage des futures politiques publiques. Le CESER prend acte de ce Rapport annuel transversal qui ne fait pas l'objet d'un vote.

### ***En conclusion***

Le CESER est attaché à l'importance du lien EPCI-Région dans la déclinaison des politiques publiques. Il sera de ce point de vue vigilant à la déclinaison opérationnelle du SRADDET, dans les politiques publiques et du fonds d'intervention de la Région. Il veillera en 2022 à l'intégration des objectifs relatifs à la neutralité carbone, à la lutte contre l'artificialisation des sols et la qualité de l'eau dans le SRDEII, le Schéma régional du tourisme et le schéma régional de l'ESS.

Le CESER attire l'attention de la Région sur la nécessaire évaluation de ses politiques publiques, c'est entre autres le cas sur l'eau avec au regard des enjeux, la nécessité d'une amélioration de la qualité de nos cours d'eau vers le bon état écologique.

Le ROB étant aujourd'hui dans la continuité du Plan de relance, le CESER sera attentif à ce que le BP 2022 affiche de réelles ambitions pour ce nouveau mandat

## **4.6. Commission n° 6 "Éducation - Formation tout au long de la vie - Métiers de demain"**

### ***Formation tout au long de la vie***

La Région poursuit les actions engagées sur la formation professionnelle (places de formation, effort en faveur des formations sanitaires et sociales et abondement des comptes personnels de formation). **Le CESER se félicite particulièrement de son intention de renforcer ses actions en faveur de la levée des freins périphériques à l'emploi et la formation.** Il rappelle ses préconisations à ce sujet dans son rapport d'octobre 2019 « Comment faciliter l'accès à la formation professionnelle ? ».

### ***Lycées***

Concernant le **lycée 4.0** et son volet numérique, le CESER encourage la Région à prendre connaissance des préconisations formulées dans son étude « Agir contre l'illectronisme en Pays de la Loire » d'octobre 2021, particulièrement dans la partie consacrée à l'éducation. Il remarque avec satisfaction que, suite à la demande du CESER, l'action éducative qui sensibilise au numérique a été renforcée sur l'aspect prévention des risques liés aux usages numériques.

Il apprécie l'intention de la Région de mettre en place un dispositif dédié pour financer le coût des examens d'entrée vers les études supérieures des « lycéens modestes ».

Le CESER manifeste son étonnement sur la **juxtaposition des ordinateurs et des manuels scolaires sans articulation.** Il souhaite que la Région engage une réflexion sur l'utilisation

optimale des possibilités du numérique en fournissant des versions numériques des manuels scolaires. Il demande, à plus long terme, à connaître les répercussions du plan lycée 4.0 sur la politique numérique des établissements en termes d'utilisation des ressources pédagogiques.

### ***Orientation, insertion et décrochage***

La Région annonce un soutien renforcé aux missions locales : le CESER souhaiterait avoir des précisions sur les nouveautés en termes de convention.

La Région a décidé d'ouvrir toutes ses formations professionnelles continues dès 16 ans. Pour le CESER, cette ouverture doit s'articuler avec toutes les possibilités existantes, y compris de formation initiale sous statut scolaire.

## **4.7. Commission n° 7 "Culture - Patrimoine - Sport - Tourisme - Vie associative"**

### ***Tourisme***

L'année 2022 sera marquée notamment par l'adoption d'un nouveau Schéma régional de développement du tourisme et des loisirs (SRDTL présenté en mars prochain) et le renouvellement des chartes des parcs naturels régionaux (PNR). Les enjeux pour 2022 autour d'un tourisme lié au patrimoine naturel correspondent à la **volonté de mieux prendre en compte les aspects environnementaux et de donner une image de la qualité de vie en Pays de la Loire**. Cela correspond pleinement à l'approche que le CESER porte dans l'étude en cours sur le patrimoine, dont le livrable est prévu pour juin 2022.

Solutions&co, en tant que GIE, porte entre autres une délégation de service public sur le tourisme et intervient sur une partie conséquente de la politique touristique régionale : foncière du tourisme, campagnes de communication, eResa, déclinaison d'éléments stratégiques...

Il y a une forte volonté de servir l'image touristique régionale, avec l'affirmation de la qualité d'accueil en Pays de la Loire.

Le tourisme est une compétence partagée, en particulier avec les collectivités infrarégionales. Il y a là un **enjeu de positionnement pour la Région** dans un meilleur rôle d'animateur et de coordinateur des politiques publiques touristiques. Face à cette ambition, le CESER, en tant que chambre représentante de la société civile organisée, réaffirme sa disponibilité pour contribuer à la réflexion, tant avec le vice-Président du Conseil régional qu'avec Solutions&co.

### ***Culture, patrimoine, sport***

Les orientations budgétaires telles que présentées dans le ROB poursuivent la même trajectoire d'accompagnement des activités sur le territoire qu'en 2021. **Le CESER est en attente des traductions budgétaires dans le BP.**

Ces secteurs ne sont pas encore complètement sortis de la crise sanitaire. Un prolongement de mesures spécifiques, concerté avec les acteurs, doit faire partie des décisions budgétaires pour 2022.

### ***Vie associative***

Les associations, qui servent la cohésion sociale, ont durement traversé la crise liée à la Covid. La Région, au travers du ROB, réaffirme toute l'attention qu'elle porte à l'animation de la vie associative. **Pour le CESER, celle-ci ne se réduit pas à une vision centrée sur le bénévolat.** En Pays de la Loire, les associations représentent aussi des milliers d'emplois non délocalisables. Le CESER partage la nécessité d'un travail de concertation pour mettre en place la conférence régionale consultative de la vie associative.

### ***Jeunesses***

La nouvelle mandature affirme sa « *volonté d'embrasser l'ensemble des composantes de la vie des jeunes pour déployer une politique transverse de la jeunesse qui accompagne les jeunes à chaque étape de leurs parcours, depuis la formation initiale jusqu'à l'insertion socio-professionnelle, en passant par l'accès à la culture, au sport et à la santé* » (ROB, p. 29). **Le CESER voit dans cette affirmation une réelle ambition, qu'il partage.** Cependant, la déclinaison des orientations budgétaires traduit une segmentation des politiques de jeunesses réparties sur plusieurs commissions du Conseil régional. Elles correspondent aux seules compétences de l'échelon régional. Or la loi n°2017-86 du 27 janvier 2017 relative à l'égalité et à la citoyenneté confie aux Régions la fonction de chef de file des politiques de jeunesses.

La jeunesse constitue une priorité pour la Région. Le CESER note qu'un conseiller régional délégué à la jeunesse est installé. Il considère qu'il doit pleinement assumer une fonction transversale, affirmant toute la cohérence du **positionnement de la Région en tant que cheffe de file**, que l'Etat n'assume plus. Le CESER estime que pour accompagner la démarche régionale, il doit lui-même mettre en place une structuration transversale adaptée.